

Avis voté en plénière du 15 février 2012

Bilan du Grenelle de l'environnement : pour un nouvel élan

Déclaration du groupe de la mutualité

L'avis sur le bilan du Grenelle de l'environnement a permis d'objectiver très clairement de nombreux constats sur un sujet qui implique une stratégie globale et une articulation pertinente. Thématique qui demande, en plus du plan environnemental, de se repositionner sur le plan économique et social.

Le groupe de la mutualité partage les éléments de constat et les préconisations de l'avis, qui toutes justifient d'être soutenues. Il en retient trois thèmes : la gouvernance, le comité de suivi et surtout la santé environnementale.

- La gouvernance à cinq, en associant les parties prenantes, fut novatrice et eut un effet positif de lancement. Les acteurs ont valorisé les réflexions et les actions par leur connaissance du terrain, leur motivation, leur compétence et leur pragmatisme. Le savoir-faire collectif est un élément structurant. Mais cette organisation s'est rapidement essouffée et un manque de cohérence et de synchronisation est déploré. Il est donc urgent de relancer une dynamique de coordination, en totale transparence, dans le respect des prérogatives de chaque acteur et l'autonomie des structures.
- Le comité de suivi est indispensable au pilotage. Malheureusement, il est sans grande existence actuellement et doit donc être pérennisé. Cela nécessite des améliorations importantes pour que sa mission puisse être effective, lisible et surtout pour qu'elle soit assurée en totale autonomie et transparence.
- Le groupe de la mutualité souhaite, plus particulièrement, insister sur l'importance du volet santé. Ce Grenelle a permis d'identifier l'importance de l'environnement dans la problématique santé. Mais le Plan national santé environnement doit nécessairement être corrélé aux autres plans et programmes de santé publique. Si la prise en compte des problématiques spécifiques régionales est tout à fait pertinente, il doit demeurer une cohérence globale nationale. Une évaluation basée sur des indicateurs appropriés, partagée par les acteurs régionaux et les agences sanitaires et de veille doit rapidement être élaborée et mise en place. Concernant les agences, l'État doit leur fournir les moyens suffisants pour leur permettre d'assurer leurs missions en toute indépendance des différents *lobbyings*.

Si de nombreux facteurs environnementaux sont suspectés d'être des déterminants négatifs de santé (bisphénol A, pollution atmosphérique...), ceux qui sont scientifiquement avérés sont encore insuffisants. Il est donc indispensable d'investir dans la recherche pour approfondir les thèses avancées. C'est pourquoi, le groupe de la mutualité soutient la demande de relance de l'unique programme de l'Agence nationale de la recherche consacré à la santé environnementale.

Enfin et en complément des points évoqués précédemment, agir sur la santé induit la mise en place d'une politique de prévention, d'une surveillance épidémiologique et de formations des professionnels de santé aux éléments spécifiquement liés à l'environnement.

Concernés personnellement et professionnellement, les citoyens doivent pouvoir bénéficier d'une information avérée, complète, claire et objective.

Cependant une question essentielle demeure. Si cette *vaste thématique* est économiquement porteuse, par exemple par la création d'emplois dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique et l'allocation de ressources par la fiscalité ; le besoin de financement pour sa mise en œuvre efficace et durable est

considérable. Dans quelle mesure les moyens nécessaires pourront réellement être alloués dans un contexte de rigueur budgétaire ?

L'avis a su mettre en exergue les différents points positifs et négatifs dans tous les domaines du Grenelle de l'environnement. Par conséquent, le groupe de la mutualité a voté cet avis.